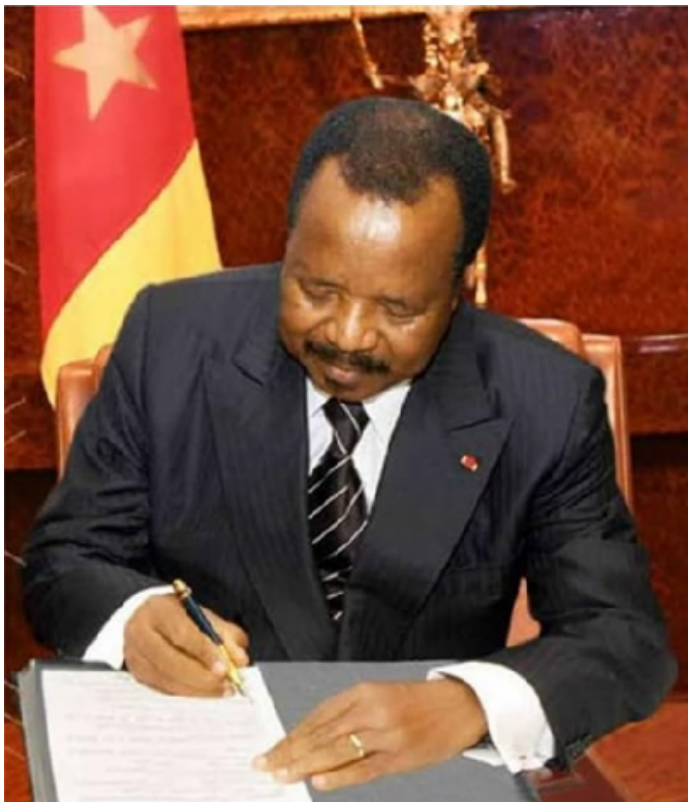


**Le Chef de l'Etat, Paul Biya, a rendu officiel hier mardi 24 décembre 2019, neuf lois adoptées au parlement**

Il s'agit entre autres de la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées ; loi de Finances pour l'exercice 2020, ou encore la loi portant modification de l'article 241 du Code Pénal. Le texte réprime le discours de haine et le tribalisme.

**Ci-dessous les textes promulgués par le chef de l'Etat**



**Signature d'importants textes par le Président Paul BIYA ce 24 Décembre 2019 :**

- 1- Loi autorisant le Président de la République à ratifier les amendements aux statuts de l'Organisation Mondiale du Tourisme, adoptés depuis sa création le 27 septembre 1970 à Mexico.
- 2- Loi autorisant le Président de la République à ratifier le protocole facultatif à la convention relative aux Droits de l'Enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
- 3- Loi autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion du Cameroun à l'accord portant création de l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique signé le 18 Mai 2000.
- 4- Loi portant promotion des langues officielles au Cameroun.
- 5- Loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2016/007 du 12 juillet 2016 portant code pénal.
- 6- Loi fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun.
- 7- Loi de règlement de la République du Cameroun pour l'exercice 2018.
- 8- Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020.
- 9- Loi portant code général des collectivités territoriales décentralisées.